

Sachets de sel au resto, petites bouteilles de shampoing à l'hôtel, packs d'eau... : voici tous les emballages qui vont disparaître !

SudInfo 30/11/2022

La Commission européenne propose de nouvelles règles en matière d'emballages. Elle vise ainsi à interdire les sachets de sel au resto et les petites bouteilles de shampoing à l'hôtel. Mais elle veut aussi que 100 % des emballages soient recyclables.



L'Europe s'attaque aux emballages ! Objectif : réduire leur quantité de 15 % d'ici 2040. Elle entend dès lors limiter les emballages inutiles, promouvoir le réutilisable et rechargeable mais aussi faire en sorte que tous les emballages soient recyclables d'ici 2030.

Le commissaire européen, Frans Timmermans, a présenté la proposition de la Commission ce mercredi. Une proposition qui doit à présent être examinée par le Parlement européen et le Conseil.

Après les déchets plastiques à usage unique, c'est tout une série d'autres emballages qui sont appelés à disparaître. Par exemple, les emballages qui regroupent plusieurs produits comme les « packs » d'eau ou de 6 canettes. Mais aussi les emballages à usage unique pour moins de 1,5kg de fruits et légumes frais, les plateaux, assiettes et gobelets jetables qui sont utilisés dans les restaurants ou encore les sachets individuels de sel, de poivre et de sauce dans les établissements Horeca. Fini enfin les petites bouteilles de shampoing ou de savon dans les hôtels.

Pour ce dernier point, de nombreux hôtels se sont déjà adaptés. « Cela fait des années que nous avons des distributeurs fixés au mur », indique Bert Wöhrmann, patron des hôtels Van der Valk. « On l'a fait car nous pensons à nos petits enfants. » Du côté de la Fédération Horeca Wallonie, Thierry Neyens affirme aussi que le secteur a anticipé les futures obligations. « Au départ, il y avait des problèmes de vols des grandes bouteilles mais aujourd'hui, il y a des systèmes sécurisés. Par contre, on ne pourra pas se passer de certains articles individuels, comme un peigne, un chausse-pied, une brosse à dents... »

Remplir son propre récipient

Venir avec votre propre récipient à re-remplir sera aussi encouragé. Que ce soit chez les distributeurs ou dans l'Horeca, un certain pourcentage des boissons, qu'elles soient chaudes ou froides, avec ou sans alcool, devra être rempli dans des récipients réutilisables. Il en est de même pour les plats préparés à emporter.

En Belgique, la question d'une consigne pour les canettes revient souvent sur la table. Elle n'aura d'autres choix que d'y passer. L'Europe compte en effet imposer aux états membres, pour le 1er janvier 2029 au plus tard, un système de consigne et de retour pour les bouteilles de boisson en plastique et les canettes. Des exceptions existeront néanmoins pour les vins, produits vitivinicoles aromatisés et boissons spiritueuses ainsi que pour le lait et produits laitiers.

En s'attaquant aux déchets, l'Europe ne pouvait faire l'impasse sur les colis, de plus en plus nombreux. Ici, l'idée est d'éviter des emballages surdimensionnés. L'espace vide ne pourra plus représenter qu'au maximum 40 % du volume du colis.

100 % recyclables

Enfin, tous les emballages devront être recyclables d'ici 2030. Aujourd'hui, il n'est pas toujours facile de repérer directement dans quelle poubelle va quel déchet. L'Europe veut donc mettre de l'ordre dans tout ça. Une étiquette devra être apposée sur chaque emballage pour accompagner le consommateur dans son tri. Et les conteneurs porteront ces mêmes étiquettes qui seront aussi communes à travers toute l'Europe.

Selon la Commission, les déchets d'emballage ont augmenté de plus de 20 % au cours des 10 dernières années en Europe et devraient encore augmenter de 19 % jusqu'en 2030 si aucune mesure n'est prise.

Le programme, chargé, s'inscrit donc pleinement dans une démarche environnementale puisque, selon la Commission européenne qui a rédigé la proposition, les mesures permettront de réduire d'un tiers les émissions de gaz à effet de serre dues aux emballages d'ici 2030. « Les coûts des dommages environnementaux pour l'économie et la société seraient réduits de 6,4 milliards d'euros par rapport au scénario de référence 2030. »

Ces mesures auront aussi un impact positif sur le portefeuille des Européens. Selon la Commission, si les entreprises répercutent les économies réalisées, chaque citoyen pourrait gagner près de 100 euros par an.